

TARIFS
SCP PRISSAINT MACQUET
Commissaires de Justice associés

HONORAIRES DE RECOUVREMENT

I. RECOUVREMENT AMIABLE :

Selon volumétrie de 15 à 25 % HT

II. RECOUVREMENT JUDICIAIRE :

Le recouvrement des créances en vertu d'un titre exécutoire donne lieu à perception du droit de recouvrement prévu à l'article A 444-32 du Code de Commerce soit :

Tranches d'assiette	Taux applicable
De 0 à 125 €	11,61 %
De 125 € à 610 €	10,64 %
De 610 € à 1525 €	10,16 %
De 1525 € à 52 400 €	3,87 %
Plus de 52 400 €	2,98 %

III. TAXES APPLICABLES :

Les honoraires ci-dessus sont exprimés « TOUTES TAXES COMPRISES »

Le Taux de T.V.A. applicable est de 20 %

Tous les actes délivrés supportent une taxe du service de compensation du transport (7.67 € par acte et 8.80 € pour les actes dématérialisés) sur laquelle s'applique la TVA.

IV. OUVERTURE DE DOSSIERS

Il est demandé une PROVISION à chaque ouverture de dossier ou demande d'intervention immédiate (sauf convention particulière préalable) – Article R444-52 du Code de Commerce.

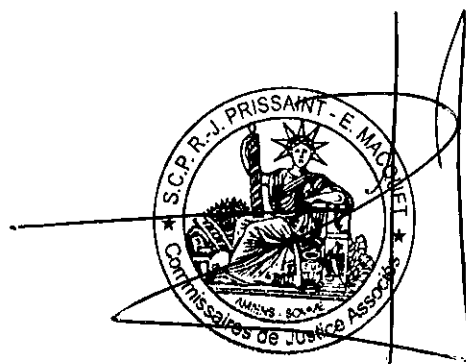
Aucune démarche ne pourra être accomplie si le dossier est incomplet (une liste des pièces nécessaires pourra être communiquée lors de l'ouverture du dossier). Le règlement d'avance des débours sera exigé (exemple : frais de serrurier, transporteurs, déménageurs, garde meubles, force publique, fourrière animale, traducteurs, intervenants et huissiers de justice d'autres compétences ou étrangers, affranchissements, mise sous scellés)

V. RENDEZ VOUS

Les Commissaires de Justice reçoivent exclusivement sur RENDEZ - VOUS.

Veillez-vous adresser au secrétariat sur pmd80commissaire-justice.fr ou par téléphone au 03 22 22 58 58

Nous vous rappelons que les versements peuvent s'effectuer en espèces, par chèques bancaires, virements, par carte bancaire à l'Etude ou à distance (paiement sécurisé).



Maître Edouard MACQUET
Commissaire de Justice